

Les « stratégies sophistiquées » d'Israël contre les ONG pro-palestiniennes

mardi 26 octobre 2021, par [Plateforme Altermondialiste](#) (Date de rédaction antérieure : 15 octobre 2021).

Un nouveau rapport détaille les mécanismes et méthodes employés par Israël et ses relais pour délégitimer le combat des associations contre les crimes de l'occupation. La Plateforme des ONG françaises pour la [Palestine](#) a publié, jeudi 14 octobre, un [rapport](#) détaillant les attaques visant à délégitimer et à neutraliser les associations et les personnes qui dénoncent les violations des droits des Palestiniens par [l'occupation israélienne](#). Le rapport décrypte et énumère les différentes « stratégies sophistiquées » visant à « maintenir un cadre d'impunité » à la politique israélienne, qui vont de la diffamation à la pression financière, des poursuites juridiques aux accusations d'[antisémitisme](#).

« Ces campagnes de délégitimation ont entravé également la capacité de la communauté internationale d'enquêter sur les violations des droits de l'homme en Palestine et de s'exprimer à ce sujet », note le rapport.

« Dans plusieurs pays d'Europe, les militants font état d'une censure de plus en plus sévère. En Angleterre, plusieurs intellectuels ont déclaré que, sous couvert de la lutte contre l'antisémitisme, la liberté d'expression, lorsqu'il s'agit de critiquer Israël, est fortement menacée, en particulier dans le monde politique et académique », précise le rapport.

Mais c'est d'abord les organisations de la société civile palestiniennes qui sont ciblées : « Bien que certaines difficultés soient dues aux politiques répressives de [l'Autorité palestinienne](#) et du Hamas, les représentants des organisations de la société civile palestiniennes ont déclaré que les acteurs qui menaçaient le plus la liberté de leurs organisations sont les autorités israéliennes », lit-on.

Les acteurs de la société civile palestinienne sont ainsi « confrontés à des détentions arbitraires, des raids, des menaces physiques et du harcèlement, des restrictions sur leurs libertés de mouvement, d'expression et de réunion, des cadres réglementaires de plus en plus restrictifs, et des campagnes de délégitimation ciblées visant à saper leur crédibilité et à réduire leurs financements extérieurs ».

De leurs côtés, les ONG israéliennes de défense des droits de l'homme sont également « touchées par la diminution des financements étrangers du fait de ces campagnes de diffamation et par l'émergence de nouvelles législations ».

Le rapport indique aussi que ces ONG israélienne « sont l'objet d'une série d'attaques de la part des représentants gouvernementaux de haut niveau, y compris des attaques verbales pouvant constituer une incitation à la violence ».

Chantage à l'antisémitisme

De plus, ces associations sont la cible des militants de la droite israélienne et des pro-colons à travers « des cyberattaques, des opérations de piratage, des courriels diffamatoires et du

harcèlement téléphonique, des menaces anonymes de mort et de viol et la divulgation d'informations personnelles en ligne ».

L'autre bras armé de la stratégie israélienne est l'accusation d'[antisémitisme](#) : « Différents représentants de la société civile, des gouvernements et des organisations internationales en Europe et aux États-Unis, qui se manifestent en faveur des droits des Palestiniens, sont souvent censurés et subissent une série d'attaques diffamatoires ».

Par exemple, « aux États-Unis, entre 2008 et 2014, 25 des avocats soutenant la politique israélienne ont tenté à plusieurs reprises d'affirmer que le plaidoyer pour la Palestine sur les [campus](#) serait antisémite, en déposant des plaintes fédérales contre ces universités ».

L'autre biais est encore les accusations d'« incitation à la haine », de « troubles à l'ordre public », d'« apologie du terrorisme » : « Pour dissuader les organisateurs, des structures ou collectivités qui louent ou mettent à disposition des locaux pour un événement sur la Palestine, les relais pro-israéliens font peser sur eux des risques de violences liés à cet événement ».

En France, en 2011, « la direction de l'École normale supérieure [ENS] a refusé la réservation d'une salle pour une conférence dans le cadre de "la semaine contre l'apartheid israélien" prétextant que "les thèmes retenus troublaient l'ordre public" ».

Finalement, l'ENS a été condamnée par le tribunal administratif de Paris, pour atteinte grave à la liberté d'expression.

Selon le rapport, plusieurs acteurs rentrent en jeu dans ces opérations de délégitimation, à commencer par le ministère israélien des Affaires stratégiques, créé en 2006, et qui a intégré, en 2015, un groupe de travail spécial anti-[BDS](#) (Boycott, Désinvestissement, Sanctions).

Le cas du CRIF

Par ailleurs, « le réseau d'influence d'Israël est constitué d'une gamme de think tanks, de groupes de pression et de fondations ». « Pour discréditer la solidarité internationale avec les droits des Palestiniens, l'État d'Israël utilise aussi des GONGO (organisations non gouvernementales gérées par le gouvernement), mais qui se présentent comme non gouvernementales et indépendantes », relève le rapport.

« Une caractéristique spécifique d'un nombre substantiel de ces organisations est de combiner leur soutien indéfectible à la politique israélienne et leur défense, parfois assez sincère, des intérêts des communautés juives. Ce faisant, cependant, elles assimilent les juifs du monde entier à Israël et à sa politique, ce qui peut porter préjudice à ces communautés juives », note-t-on, en citant l'exemple du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF).

« Le CRIF, par exemple, a demandé au président de la République [française] de soutenir la décision de Donald Trump de [transférer l'ambassade](#) des États-Unis à Jérusalem, alors que celle-ci était unanimement condamnée par la communauté internationale », rappelle le rapport.

Le CRIF s'était aussi « engagé pour délégitimer l'antisionisme en France en le présentant comme une nouvelle forme d'antisémitisme et en défendant fortement la résolution Maillard [approuvant la [définition](#) de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA)] ».

Les ONG sont également attaquées via leurs ressources financières : « Les acteurs de la délégitimation visent à l'exclusion financière [des ONG] en utilisant la désinformation qu'ils ont produite pour demander aux banques et aux plateformes de paiement de [leur] clôturer les

comptes ».

Ainsi, en 2016, « l'organisation Jewish Voice for a Just Peace in the Middle East, basée en Allemagne, a reçu un message de sa banque indiquant que son compte était en cours de fermeture, sans aucune explication supplémentaire. Après cette décision de la banque, le conseil d'administration de l'organisation a découvert un article publié dans le *Jerusalem Post*. L'article décrivait comment divers groupes juifs avaient demandé à la banque de fermer le compte de Jewish Voice, prétendument en raison de [son soutien](#) au mouvement BDS ».

Harcèlement judiciaire

Enfin, les poursuites judiciaires sont mobilisées pour s'attaquer aux acteurs de la société civile qui dénoncent la politique d'occupation israélienne. Le rapport parle même de « guerre juridique contre ceux qui se manifestent en faveur des droits des Palestiniens [...] menée aux États-unis et en Europe ».

En 2015 et 2017, en France, le Bureau national de vigilance contre l'antisémitisme (BNVCA) a déposé des plaintes auprès des tribunaux administratifs contre les conseils municipaux et les maires qui avaient désigné le responsable du Fatah emprisonné [Marouane Barghouti](#) comme citoyen d'honneur.

Autre exemple : « Aux États-unis et au Canada, la pratique de plaintes ou procédures abusives visant les associations de défense des droits – qualifiées de SLAPP (Strategic Lawsuit Against Public Participation) ou procès bâillons – a été reconnue comme un problème entravant l'action citoyenne. Plusieurs États ont réagi afin de protéger la "participation du public" des entraves institutionnelles ou privées ».

Pour parer à ces attaques, la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine a formulé plusieurs propositions au gouvernement français, notamment le « rejet des demandes d'introduction de nouveaux critères de financement des ONG motivées par des raisons politiques », ainsi que le rejet « publiquement des accusations et attaques des acteurs de la délégitimation, comme ont pu le faire d'autres gouvernements (Pays-Bas, Danemark...) ciblés par [NGO Monitor](#) ».

Il est question aussi de « garantir que les financements [des ONG] subventionnées par les bailleurs publics et privés ne soient pas menacés par des publications fallacieuses » et de « respecter [l'arrêt Baldassi](#) de la Cour européenne des droits de l'homme » en rejetant « l'interprétation de l'appel au boycott comme un appel à la discrimination punie par la loi ».

Il faudrait aussi selon la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine « mettre en place une procédure de reconnaissance pour mieux protéger les associations et les défenseurs des droits de l'homme », car « la fonction démocratique des associations en matière de défense des droits et d'intervention dans le débat public n'est pas reconnue officiellement, ni considérée comme contribuant à l'intérêt général, tel que défini par la loi française ».

Plateforme altermondialiste

[Abonnez-vous](#) à la Lettre de nouveautés du site ESSF et recevez par courriel la liste des articles parus, en français ou en anglais.

P.-S.

<https://alter.quebec/les-strategies-sophistiquees-disrael-contre-les-ong-pro-palestiniennes/>

Plateforme altermondialiste est un réseau québécois qui se propose de renforcer la réflexion sur le néolibéralisme 2.0 et d'esquisser des chemins que pourrait emprunter l'altermondialisme sous ses diverses formes. Notre projet est de participer à la réflexion qui se manifeste dans différents lieux depuis quelque temps sur le renouvellement de l'altermondialisme et de l'internationalisme.

Pour prendre contact avec Plateforme altermondialiste : plateformealtermondialiste gmail.com